

5- Servitudes d'Utilité Publique

-ECHELLE 1/5000 - VUE D'ENSEMBLE

PLU APPRUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 15 JUIN 2017

LE MAIRE

N
1
Echelle : 1/5000

10/11/2015
SCAU - BUIPT
Source : D0168 SCAUBUPT
©Plan Parcellaire
de SOULTZBACH-LES-BAINS®

GRIESBACH-AU-VAL

SOULTZBACH-LES-BAINS

VOEGLINSHOFFEN

HATTSTATT

PFAFFENHEIM

GUEBERSCHWIHR

SOULTZMATT

WASSERBOURG

Bois et Forêts
relèvent du régime forestier

Direction Régionale de l'Office National
des Forêts
Code forestier

Servitudes d'utilité publique

A 4 Terrains riverains
des cours d'eau non domaniaux

Direction Départementale des Territoires
- Loi "Région" du 20.07.2003

AC1 Protection des monuments historiques

Service Départemental de l'Architecture
et de Patrimoine - COLMAR

- Eglise: Chœur avec son tabernacle mural,
sauf, monuments historiques
Partiellement inscrit sur l'inv. suppl. des MH
le 22.03.1994
- Grand-Rue: Fontaine datée de 1601
Inscrit sur l'inv. suppl. des MH le 22.03.1994
- Château des Hattstatt-Scheuembourg
Corps principal du château et le bâtiment en retour
composent le château historique et les vestiges du
du rempart compris dans l'élévation postérieure du
bâtiement du rectoire. Le sol de la cour et du jardin.
Inscrit sur l'inv. suppl. des MH le 14.12.2009

AS1 Protection des eaux potables

Agence Régionale de la Santé d'Alsace
Cité administrative Gaspard
14 rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG Cedex
- Code de la Santé Publique: Art. L. 1321-1 à
L. 1321-5 et R. 1321-1 à R. 1321-6
- Arrêté Préfectoral du 11.10.1976 modifié

Protection rapprochée
Protection éloignée

EL 7 Alignement

Direction Départementale des Territoires

- R.N. : Décret n° 65-1245 du 20.10.1962
- R.D. : Décret n° 61-231 du 06.03.1961
- Voies communales
Décret n° 64-262 du 14.03.1964
- R.D. 2: Plan d'alignement approuvé
le 25.04.1984

I 4 Lignes électriques
- Lignes moyenne tension

E.R.D.F. - G.R.D.F. - Alsace
2, Rue de l'É. 68110 ILZACH
- Loi du 15.06.1906
- Arrêté du 13.02.1970

T5 Aéroport: décapement

Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense
COLMAR
- Arrêté du 07.06.2007
- Arrêté ministériel du 27.05.1980

T 7 Aéroport: Installations particulières

Direction Départementale des Territoires
Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense
COLMAR

- Code de l'Aviation Civile - Art. - R. - 244-1
- Code de l'Urbanisme - Art. L. - 421-1
- Arrêté du 25.07.1990 complété par l'Arrêté
du 07.12.2010